



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé (1 Abstention, 3 Voix Contre et 26 Voix Pour) l'équipe présidentielle à engager les échanges destinés à formaliser les engagements réciproques envisagés dans le cadre d'un projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une parcelle, dont l'université Bordeaux Montaigne est affectataire ; cette autorisation sera accordée en faveur du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, pour permettre l'implantation, sur le domaine universitaire, de l'École d'Ingénieurs ESTACA (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile).**

L'ESTACA est une école d'ingénieurs reconnue Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) depuis 2016. Ce label, attribué par le Ministère de l'Éducation nationale, vise à identifier les établissements qui répondent à des missions d'intérêt général et partagent certaines valeurs. Seule une cinquantaine d'établissements d'enseignement supérieur ont obtenu ce label depuis sa création.

Depuis sa fondation en 1925 l'ESTACA a conquis une place prépondérante parmi les grandes écoles d'ingénieurs françaises autour de ses quatre domaines de spécialisation : l'aéronautique, l'automobile puis le ferroviaire et le spatial. ESTACA est fidèle à sa vocation initiale qui est de transformer la passion des jeunes pour les secteurs du transport en métiers de haut niveau dans le cadre d'une gouvernance très proche des acteurs industriels. ESTACA est une des rares écoles ayant un statut associatif à but non lucratif rachetée en 1968 par ses anciens élèves qui s'y impliquent et la soutiennent fortement.

L'équipe présidentielle de l'université Bordeaux Montaigne s'est assurée auprès de ses partenaires du site, et notamment de Bordeaux INP, que cette implantation était compatible avec les objectifs et les projets stratégiques de la politique de site.

Les objectifs suivants sont envisagés :

- Développer des liens avec ladite école en matière de formation, de recherche et de vie étudiante (domaine des langues, urbanisme, design, réalité augmentée...)
- Placer le projet d'implantation dans un plan global d'aménagement et de valorisation de notre patrimoine foncier
- Inscrire le projet dans le cadre plus global de collaborations et d'échanges renforcés avec le Conseil Régional quant à la trajectoire de développement et d'extension de l'université (pôle archéologie, pôle arts et patrimoine, etc...)

↳ **Le Conseil d'Administration, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, a été informé des principaux éléments de cadrage du budget 2020.**

Sur le plan du calendrier budgétaire, les dialogues budgétaires avec les services de formation et de recherche se sont tenus entre le 14 juin et le 11 juillet 2019.

Le dialogue budgétaire avec les services supports (DPIL, DSIN, SIGDU, Activités transversales) aura lieu entre le 2 septembre et le 5 octobre.

Sur le plan institutionnel, le CA du 24 octobre examinera une première délibération sur la détermination des enveloppes formation et recherche et une seconde délibération définira les grandes masses Fonctionnement, Personnel et Investissement.

L'examen final du budget 2020 est inscrit à l'ordre du jour du CA du 13 décembre.

A l'occasion de ce Débat d'Orientation Budgétaire, l'équipe de direction a présenté un diagnostic de la situation budgétaire de l'établissement en soulignant plusieurs éléments caractéristiques :

- Un budget de plus en plus rigide que l'on peut illustrer à la fois par le poids très important des dépenses de personnel (86,80 %) et par le poids trop faible des recettes propres (8,66 %)
- Une rigidité croissante de la masse salariale liée au poids important des titulaires dont le nombre ne diminue pas malgré les gels de postes des EC et qui augmente côté BIATS du fait de la politique de déprécarisation (rappel :78.81% de titulaires dans l'ensemble de la masse salariale)
- Une augmentation de la part des dépenses dites incompressibles liées notamment aux frais de rénovation ou de fonctionnement de nos bâtiments (exemple hausse de 47 000 € des dépenses d'électricité en 2019)

Face à ce constat un peu sombre, les objectifs politiques sont clairs :

- Poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale tout en continuant à assurer l'offre de formation, sans recalibrage
- Continuer à renforcer les dotations pour la formation et la recherche
- Accompagner l'établissement dans la politique de développement de l'apprentissage et de la formation continue
- Financer le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en permettant un excédent patrimonial de fonctionnement

Nous constatons 2 grandes tendances qui ne font qu'accroître la rigidification du budget et la difficulté du pilotage de l'établissement :

- Une délégation des crédits de SCSP tardive avec des ajustements significatifs tout au long de l'année qui oblige l'établissement à prévoir un budget sincère en dépenses sans connaître l'intégralité de ses recettes
- La multiplication de dotations ayant toutes les caractéristiques d'une recette fléchée puisque sacralisées dans le budget et déléguées dans un objectif précis (avec compte rendu d'utilisation): moyens liés à la loi Orientation et Réussite des Etudiants, dispositifs Bienvenue en France, Contribution et Vie Etudiante (CVEC), divers appels à manifestation d'intérêt (FTLV, PILATES, CANAPE).

A cette époque de l'année, nous ne disposons que de peu d'informations sur les crédits supplémentaires attendus pour l'exercice 2020 :

- Moyens ORE : 550 175 €
- Places supplémentaires : 40 000 €

Sur le volet dépenses, l'équipe de direction a présenté un projet de campagne de recrutement 2019 extrêmement limité.

En effet, malgré une campagne d'emploi enseignants marquée par une forte augmentation du nombre de postes gelés (+9), la rentrée 2019 ne connaîtra qu'une baisse relative des ETP de titulaires enseignants (-5). Cela nous rappelle l'importance de tous les autres facteurs exogènes qui influent sur les évolutions du nombre d'ETP enseignants (promotions, détachements, disponibilités, ...).

Afin de préserver la soutenabilité des dépenses de masse 30, il faudrait maintenir le nombre d'ETPT au niveau de la rentrée 2019 soit 462 et non 467 comme observé sur les 8 premiers mois de 2019.

Cela impliquera donc de limiter les recrutements sur une jauge à préciser entre 5 et 9 postes. Côté BIATS, les efforts de maîtrise de la masse salariale passeront prioritairement par une absence de revalorisation du régime indemnitaire et par une gestion extrêmement rigoureuse des renforts et suppléances.

Sur les dépenses de fonctionnement, en application des objectifs politiques prioritaires, le projet prévoit notamment :

- Pour l'enveloppe Formation, il est prévu une évolution du Fonds de Soutien à la Pédagogie qui doit servir à garantir les co-financements notamment des AAP Région qui bénéficieront aux composantes (rappel 8 projets déposés en 2019 pour un montant d'autofinancement estimé à 258 000 € sur 3 ans). Une enveloppe de 30 000 € supplémentaires sera déléguée pour accompagner les projets de service qui seront discutés à la rentrée. Il est prévu d'abonder le budget des composantes grâce aux moyens ORE.
- Pour l'enveloppe Recherche, le projet politique entend garantir la stabilisation du bonus accordé en 2019 (100 000 €) afin de poursuivre et renforcer les actions commencées (équipes projets, accompagnement des candidatures aux AAP, restructuration des équipes d'accueil). Pour cela, une réflexion devra être menée sur les taux de prélèvement appliqués aux contrats de recherche et sur l'utilisation des fonds.

Sur le volet investissement, et ce dans une logique pluriannuelle, le projet prévoit la définition dès le Budget Initial d'un excédent de fonctionnement de 200 000 € indispensable pour pouvoir financer à terme l'enveloppe Investissement nécessaire pour couvrir les opérations les plus prioritaires, sans prélever de manière déraisonnable sur le fonds de roulement.

L'état actuel des informations sur la gestion financière de la tranche 2 de l'Opération Campus nous permet d'anticiper une augmentation probable de l'enveloppe des travaux financés sur fonds propres et sur les crédits CPER entre 930 000 à 1 430 000 €. De même, nous anticipons une augmentation de l'enveloppe nécessaire pour le premier équipement des bâtiments requalifiés (provision de 1M€ insuffisante qui ne couvrirait que l'équipement du SCD)

Dans cette année de transition, l'université doit donc réussir à maîtriser ses dépenses de masse salariale et se donner les moyens d'autofinancer une partie de ses besoins pluriannuels d'investissement afin de garantir le cadre de vie et de travail de la communauté universitaire.

↳ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, une motion relative au manque de moyens de l'enseignement supérieur en général et de notre établissement en particulier.

Depuis la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies – 1er janvier 2011 –, l'université Bordeaux Montaigne est contrainte de mettre en œuvre une politique d'austérité illustrée notamment par le recours aux gels de postes d'enseignants-chercheurs. La conséquence est simple : la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'études des étudiants et des étudiantes.

À l'heure où, en particulier avec la mise en œuvre de l'arrêté Licence, notre établissement doit proposer de nouvelles dispositions pour accroître encore la réussite des étudiants et des étudiantes, les membres du CA demandent au Ministère les moyens financiers nécessaires pour remplir nos missions de services publics. À l'heure actuelle, il manque 181 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs. Un déficit important en postes BIATS est

également à déplorer (74ème établissement sur 77 au nombre de postes de BIATS pour 1000 étudiants, soit par exemple un déficit de 90 postes par rapport aux autres établissements SHS).

Les élus du CA demandent à la ministre de remédier à ce sous-encadrement dès le budget 2020. Ils appellent les autres universités, et leurs président.e.s, à adopter notre démarche, à chiffrer leurs besoins et à les réclamer au ministère

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (1 Abstention / 3 Voix Contre / 26 Voix Pour) le règlement intérieur de l'université.

Ce règlement intérieur a été adopté à l'issue d'un ensemble de consultations débutées avec la réunion de la Commission des Statuts le 21 mai dernier.

Le projet initial a également été présenté et discuté devant le CAC Plénier du 6 juin, le CHSCT du 14 juin et le Comité Technique du 17 juin.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé (5 Abstentions, 5 Voix Contre et 20 Voix Pour) une modification progressive des modalités de valorisation des services enseignants du DEFLE.

L'offre de formation du DEFLE est hors LMD puisque toutes ses formations diplômantes sont des DU. Elle se compose de :

- 4 DU allant des niveaux CECR (Cadre européen de référence pour les langues) du A1 au A2 (ces DU sont semestriels donc sont répétés deux fois dans l'année) : F1N1, f1N2, f2N1, f2N2. Ils sont tous rémunérés en TD

- 4 DU allant des niveaux B1 à C2 (ces DU sont semestriels et donc répétés deux fois dans l'année sauf le DUEFF6 qui n'existe qu'au second semestre : DUEFF3, DUEFF4, DUEFF5, DUEFF6. Ils sont tous rémunérés avec une pondération à 1.25 (soit pour 1 heure d'enseignement, ½ heure en TD et ½ heure en CM).

Sachant que la grande majorité des autres centres FLE en France rémunèrent ces cours en heures TD, il est proposé de mettre fin à une situation dérogatoire au principe d'équité de la rémunération au sein d'un même établissement, entre les enseignants titulaires du DEFLE (MCF, PRAG et PRCE) et les enseignants, enseignants-chercheurs de l'UBM.

Dans un souci d'accompagnement des personnels, il est proposé que cette mesure s'applique de manière progressive :

- Année 2019-2020 : Passer d'une pondération de 1.25 à 1.125 (baisse de pondération de moitié)

- Année 2020-2021 : Passer d'une pondération de 1.125 à 1

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la convention de service ordonnateur / comptable.

Le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable fait partie des principes fondamentaux du cadre budgétaire et comptable public. Ce principe est rappelé dans le décret GBCP n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - Article 9 « Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles ».

Les recommandations visant à formaliser la relation ordonnateur / comptable viennent d'être formalisées dans l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de mise en place d'un service facturier au sein des organismes publics nationaux, publié le 22/06/2019 qui indique dans son article 4 « Une convention entre l'ordonnateur et l'agent comptable précise les modalités de

fonctionnement du service facturier mentionné à l'article 1er et prévoit le périmètre des opérations de dépenses concernées. »

Pour notre établissement, le 1er contrat de service a été signé le 18/12/2015 dans la perspective de l'entrée en vigueur du décret GBCP au 01/01/2016. Il a fait l'objet depuis de différents avenants. Le dernier a été signé le 12/12/2017. Il autorise l'agent comptable à gérer les écarts minimes observés sur la chaîne de la dépense aux fins de faciliter la gestion des services ordonnateurs :

- Ecart constaté inférieur ou égal à 1% du montant hors taxe du service fait certifié
- Ecart constaté maximum de 10 € entre la facture et les services faits certifiés associés à la DP

L'agent comptable a engagé une réécriture complète de la convention en avril 2019 afin d'élargir les termes de la convention de service à tous les domaines d'intervention de l'agence comptable.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le calendrier de clôture de l'exercice 2019.

Ce calendrier de clôture tient compte à la fois des contraintes règlementaires liées notamment à l'entrée en vigueur du GBCP qui impose désormais une clôture réelle des opérations budgétaires au 31 décembre et une date limite de transmission des comptes avant affectation du résultat, intégrant l'ensemble des opérations d'inventaire avant le 31 janvier. On citera notamment les éléments suivants :

- Transmission à la DRH des fiches de liquidation d'heures complémentaires pour prise en compte sur paie de décembre 2019 fixée au 6 novembre
- Clôture des opérations sur les régies le 6 décembre
- Date limite de validation des Engagements Juridiques concernant les dépenses de fonctionnement et de masse salariale au 13 décembre

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un additif à la délibération du CA du 21 juin sur les tarifs portant sur l'exercice 2019/2020.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une convention avec l'Office Public de la Langue Basque (OPLB).

Dans le cadre de sa politique des langues, l'Université Bordeaux Montaigne propose un ensemble de formations dédiées à la langue basque. Le Département d'Études basques (UFR Langues et civilisations) coordonne le Master Études basques (Master orienté vers la recherche) qui est adossé au laboratoire IKER-UMR 5478, le Master MEEF Second degré option basque (Master orienté vers l'enseignement) en liaison avec l'ESPE ainsi que la préparation à l'Agrégation de basque. De plus, le Centre de langues de l'Université Bordeaux Montaigne, par l'intermédiaire du CLUB basque, organise la préparation aux certifications de basque pour les niveaux B2 et C1.

Les missions de l'OPLB sont, d'une part de concevoir, définir et mettre en oeuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque, d'autre part, mobiliser les moyens financiers en ce sens.

L'UBM propose, à partir de la rentrée 2019, un Diplôme d'Université (DU) « Enseigner en Basque la langue Basque et les autres disciplines »

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement par l'OPLB de la formation de 28 enseignants dans le cadre de ce diplôme, et de préciser les obligations des parties.

L'OPLB s'engage auprès de l'UBM à apporter une contribution financière à l'organisation du Diplôme, par la prise en charge complète du coût relatif aux coûts directs et à 30% des coûts indirects. Au vu du budget transmis par l'UBM à l'OPLB, le montant prévisionnel s'élève à 26 948,80 €.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une convention relative avec le Goethe Institut.

Le Goethe Institut est une association d'utilité publique de droit allemande dont l'objet est la promotion de la langue allemande à l'étranger.

La bibliothèque franco-allemande (BIFA) est une composante du SCD de l'université Bordeaux Montaigne. Cette structure est le point de de la coopération entre l'université et le Goethe Institut.

Le Goethe Institut verse une subvention de fonctionnement de 9 500 € pour la BIFA au titre de l'exercice 2019.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de plusieurs opérations de sortie d'inventaire validées par Madame la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA.

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé la sortie d'inventaires de deux matériels informatiques représentant une valeur d'acquisition de 4 871,08 € et une valeur nette comptable de 14,86 €.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les nouvelles modalités d'attribution de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire Aide au repas.

A compter du 1^{er} août 2019, le prix du repas personnel au CROUS passe de 6,20 € à 6,30 €. L'action sociale souhaite faire une priorité sur l'aide aux repas afin de toucher un plus grand nombre de personnels.

Par rapport au précédent constat fait en 2018 de la baisse de fréquentation des personnels bénéficiant du tarif 1, l'établissement a constaté les effets positifs de l'augmentation de la participation de l'Université aux repas votée en juillet 2018 ; en effet, la fréquentation des agents bénéficiant du tarif 1 est en hausse de 20% et de 6% pour les bénéficiaires du tarif 2.

Le projet 2019 vise, via la hausse de l'ASIU, à maintenir le « reste à charge » des agents soit :

- 3 € pour les agents dont l'Indice Nouveau Majoré (INM) est inférieur à 388
- 4 € pour les agents dont l'INM est compris entre 389 et 480
- 5.50 € pour les agents dont l'INM est compris entre 481 et 520

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Institut Français de Baku (Azerbaïdjan) et l'Université Nationale des Arts de la Scène de Taïwan.